



PROJET PEDAGOGIQUE

INTRODUCTION

1. Historique

L'idée d'un service de parrainage d'enfants en difficultés familiales est née en août 2005 à l'initiative d'un petit groupe d'accueillantes autonomes et d'une famille de parrainage.

Ces personnes ont constaté le bénéfice pour des enfants en difficulté de pouvoir vivre un moment de recul dans une autre famille tout en relevant parallèlement la limite de l'accueil d'urgence qui ne peut être répété.

Des enfants qui ont peu d'ouverture vers l'extérieur retirent beaucoup de bénéfice d'un lien stable et durable à long terme.

2. Qu'est-ce qu'un parrainage ?

Le parrainage consiste en un lien **DURABLE** créé par un accueil bénévole, ponctuel et régulier (certains WE, temps de vacances et éventuellement moments d'urgence) d'un enfant en difficulté familiale ou sociale dans le but de créer de nouveaux liens.

Nous partons du principe que rien n'est immuable, que les rencontres, les événements influencent une vie et son déroulement. Un enfant peut se reconstruire et découvrir l'avenir sereinement.

Les enfants pour lesquels une demande de parrainage est introduite doivent avoir entre 0 et 10 ans.

Nous travaillons dans un premier temps avec :

- . les services d'Aide à la Jeunesse,
- . les services de Protection Judiciaire,
- . les Maisons Maternelles,
- . les services d'hébergement,
- . les CPAS,
- . les AMO,
- . les COE,
- . les services de gendarmerie et de police,
- . l'ONE,
- . les services extra-muros,
- . les hôpitaux ...

Ce sont des enfants qui connaissent des situations familiales difficiles, un isolement social important et qui ne bénéficient pas de relais suffisants dans leur famille d'origine.

Les familles de parrainage sont des familles, des couples ou des célibataires. Ces personnes doivent avoir au moins 25 ans et fournir un certificat médical et un certificat extrait « casier judiciaire ».

MISSION

Le parrainage offre un outil de prévention générale :

1. Il permet de rencontrer les attentes de l'enfant, en dialoguant avec lui en lui expliquant ce que le projet implique.
2. Le service se charge d'assurer la recherche, l'information, la préparation, la sélection et l'accompagnement des familles de parrainage souhaitant accueillir un enfant.
3. Le service se charge d'approfondir chaque demande de parrainage émanant du service demandeur.
4. Le service s'engage à agir comme tiers entre la famille de parrainage, la famille d'origine, le service demandeur et l'enfant parrainé jusqu'à sa majorité.

OBJECTIFS

1. Le parrainage permet à l'enfant parrainé :
 - . de construire de nouveaux liens affectifs,
 - . d'ouvrir son horizon,
 - . de connaître un lieu stable et des relations structurantes pour un plus grand épanouissement.
2. Le parrainage permet aux parents de l'enfant parrainé :
 - . de développer des liens de solidarité nouvelle au travers des liens construits par l'enfant.

De manière générale et au-delà de ces objectifs, le caractère ponctuel et clair du parrainage permet aux parents d'origine de garder leur place privilégiée auprès de leur enfant.

LE FONCTIONNEMENT

1. Méthodologie

Chaque membre du service amène un savoir théorique qu'il a acquis par ses études, son expérience de terrain et des formations, ce qui permet d'assurer une complémentarité, une pluridisciplinarité et une richesse au niveau des situations suivies. De plus, chacun apporte sa personnalité et ses valeurs.

L'ensemble de ces différences crée des débats et amène des discussions argumentées intéressantes.

Les informations de base (informations utiles) concernant la famille d'origine nous sont transmises par le service demandeur.

2. Familles de parrainage

A) Recherche de familles

Le service est en recherche constante de nouvelles familles de parrainage afin de répondre le mieux possible aux demandes qui lui sont adressées.

Cette mission implique une connaissance du projet auprès du grand public.

Un ensemble de démarches de communication est donc nécessaire :

- . affiches apposées dans les lieux publics : cabinets médicaux, écoles, lieux de cultes,
- . information par les médias : radio, journaux, magazines, télévision, internet,
- . information auprès des mouvements de jeunesse, des associations diverses.

B) Entretien individuels

Lorsque des candidats famille de parrainage nous contactent, nous fixons un rendez-vous afin d'explicitier plus en profondeur le parrainage et de cerner si le projet de parrainage est bien celui recherché par la famille. Le questionnaire de sélection est alors fourni à la famille.

C) Sélection de familles

La sélection se fait sous forme de 2 entretiens qui ont pour but de mieux cerner :

- . le fonctionnement de la famille,
 - . l'impact du parrainage sur la dynamique familiale,
 - . l'investissement affectif de cette famille,
 - . la capacité de s'engager dans un long terme,
 - . leurs possibilités à exprimer leurs difficultés et à se remettre en question,
 - . leur capacité de respect et de collaboration avec les personnes qui entourent l'enfant sans se substituer à celle-ci, ni les juger,
 - . leur capacité de tolérance pour accepter l'enfant tel qu'il est (le respect de sa singularité, de sa réaction en cas de difficultés).
- (questionnaire de sélection)

SELECTION

- Premier entretien à domicile :

Il se réalise en présence de tous les membres de la famille candidate, de la psychologue et/ou de l'assistante sociale.

Il est centré sur la présentation de la famille et sa dynamique.

- Deuxième entretien dans les locaux du service encadré par la psychologue et/ou de l'assistante sociale.

TABLE RONDE DE DECISION

Sur base des éléments recueillis par l'assistante sociale et/ou la psychologue, nous élargissons le débat autour de la candidature de la famille de parrainage. Ceci afin de veiller à avoir un éclairage non restrictif. La table ronde de décision fait intervenir le point de vue des autres membres de l'ASBL, une décision collégiale est alors prise.

Enfants bénéficiaires

Une demande de parrainage pour un enfant devient officielle lorsqu'un rapport le concernant nous parvient. Ce rapport doit contenir les renseignements suivants : informations utiles au sujet de l'enfant, situation actuelle, motivations et objectifs du parrainage.

TABLE RONDE DE LANCEMENT

Un entretien est prévu et seront présents : l'enfant, la famille d'origine ou l'éducateur référent, la famille de parrainage, un représentant du service demandeur, un représentant de l'ASBL ayant suivi le dossier depuis le départ.

Un contrat de parrainage est signé entre l'ASBL, la famille d'origine, la famille de parrainage pour une durée de deux ans renouvelable.

Objectif de la table ronde de lancement :

Réunir toutes les personnes concernées par le parrainage.

LANCEMENT DU PARRAINAGE

Le travail s'effectue dans la transparence car le projet est envisagé à moyen ou long terme, il est toutefois primordial de préciser que la famille est englobée moralement dans la notion de secret « professionnel » et que les informations doivent rester confidentielles.

Le parrainage démarre progressivement par l'intermédiaire de la personne de l'ASBL qui a suivi le dossier.

Les différentes étapes du parrainage

La première rencontre permet à la famille d'origine d'être confortée dans sa place de parent responsable et connaissant son enfant.

C'est l'occasion de parler de ses habitudes.

Une fiche médicale ainsi qu'une procuration sont remplies permettant à la famille de parrainage d'intervenir en cas de situation médicale urgente. Toute autre décision importante (ou qui peut être jugée comme telle par la famille d'origine) doit être approuvée par la famille d'origine en concertation avec le service demandeur.

S'il s'agit d'un enfant placé en institution, le rôle de la famille d'origine est alors pris en charge par l'éducateur référent ou le responsable de l'institution.

Une quinzaine de jours après la première rencontre, l'enfant passe une journée complète avec sa famille de parrainage puis encore une journée après 15 jours.

Lors de la troisième visite, l'enfant séjourne un week-end.

TABLE RONDE DE SUIVI

Au cours de la première année qui suit le lancement du parrainage, une période d'essai de 4 mois est mise en place.

Le rythme du parrainage est fixé en principe à un week-end par mois.

A l'adolescence, le rythme sera adapté en fonction du projet du jeune. L'objectif est de préserver le lien en mettant au centre des préoccupations les aspirations de l'enfant ainsi que de continuer le lien à travers les différentes étapes et lieux de vie de l'enfant.

Trois rencontres sous forme de table ronde sont prévues (dont 1 après la période d'essai). Les tables rondes réunissent l'enfant, la famille de parrainage, le service demandeur, 2 personnes de l'ASB ayant participé à la table ronde de décision.

Objectif de la table ronde de suivi :

- évaluer l'apport du parrainage pour chacun,
- pouvoir exprimer d'éventuelles difficultés et y rechercher les solutions adéquates,
- redéfinir les modalités du parrainage si nécessaire,
- offrir un lieu de parole et d'échange.

RECAPITULATIF

Promotion : Sous forme de : A) de soirées d'information (2x l'an)
B) de dépliants

Lors de la soirée d'information → mise à disposition d'un premier questionnaire.
Sur base des coordonnées laissées, envoi du second plus approfondi.

<u>SELECTION</u>	2 entretiens sur base du second questionnaire reçu Entretiens encadrés : 1 au domicile de la famille de parrainage 1 dans un endroit neutre par la psychologue et/ou l'assistante sociale
<u>TABLE RONDE DE DECISION</u>	Pour soulever d'éventuelles questions et décider de la candidature
<u>TABLE RONDE DE LANCEMENT</u>	L'enfant, la famille de parrainage, la famille d'origine ou son représentant, le service demandeur, 2 personnes de l'association ayant participé à la table ronde de décision dans un endroit neutre
<u>LANCEMENT</u>	On commence par un après-midi. Le service demandeur (personne responsable du dossier) accompagne l'enfant pour l'arrivée dans la famille de parrainage avec un membre de notre association. On continue par une journée (samedi ou dimanche) puis encore une journée et finalement un week-end par mois.
<u>TABLE RONDE DE SUIVI</u>	3 tables rondes dont 1 après 4 mois d'essai.